

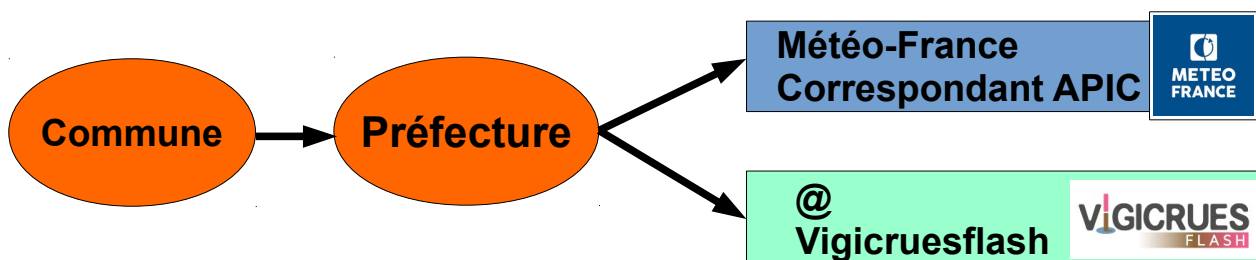
L'assistance utilisateurs Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash a été mis en place par le réseau Vigicrues, en étroite coordination avec le service APIC existant de Météo-France. L'assistance utilisateurs associée a été définie en concertation avec l'établissement météorologique et avec l'approbation de la représentation du Ministère de l'intérieur au sein du comité de pilotage du projet Vigicrues Flash. Il s'organise de la manière suivante.

Les maires **font remonter à leur préfecture les questions qu'ils se posent sur ce service.**

La préfecture est en charge d'aiguiller ces demandes :

- vers **le correspondant APIC de Météo-France**, si la question est relative à la prise/configuration d'abonnement Vigicrues Flash ;
- à **l'équipe en charge de Vigicrues Flash** en utilisant l'adresse courriel vigicruesflash@developpement-durable.gouv.fr (**courriel à ne pas communiquer directement aux communes**), si la demande concerne des points techniques sur la génération des avertissements, la constatation d'un dysfonctionnement sur le site ou le contenu des avertissements.



Si les maires ou les préfectures souhaitent s'exprimer sur l'utilisation qu'ils font du service Vigicrues Flash (retour d'expérience) ou émettre des suggestions, ils peuvent compléter le questionnaire post-avertissement en ligne :

<http://enqueteur.dgpr.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=27325&lang=fr>

(cet url est rappelé dans les courriels d'avertissement).